



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-220

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2025

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /**

R24-2025-08-21-00003 - Arrêté portant délégation de signature au directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale d'Indre et Loire (4 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2025-08-21-00003

Arrêté portant délégation de signature au directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale d'Indre et Loire

**ARRETE**

portant délégation de signature au directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale d'Indre et Loire

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le code de l'éducation et notamment, les articles R.222-19 et suivants, R.222-24 et suivants, D.222-20 et D.222-27, R. 911-82 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

**VU** l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

**VU** l'arrêté du 26 décembre 2022 modifié portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours - M. AGRESTI Jean-Philippe ;

**VU** le décret du 28 août 2023 nommant M. Pascal LETARD, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire ;

**VU** l'arrêté du 21 août 2025 désignant M. Pascal LETARD pour assurer l'intérim des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire du 25 au 31 août 2025 ;

**VU** l'arrêté du 5 janvier 2024 portant nomination de Mme Lise GIRAN dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire.

## ARRETE

**ARTICLE 1ER :** Délégation de signature est donnée à M. Pascal LETARD, directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire à l'effet de signer les décisions suivantes :

### **I. Actes de gestion concernant les professeurs des écoles et les instituteurs relevant de l'enseignement public :**

- Toutes décisions relatives à la gestion administrative et financière des enseignants stagiaires du premier degré prévues à l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié portant délégation permanente de pouvoir au recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement et sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté du 11 mars 2019 relatif au SAGIPE ;

- Toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles prévues à l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services-de l'éducation nationale en matière de gestion des professeurs des écoles sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté du 11 mars 2019 relatif au SAGIPE ;

- Toutes décisions relatives à la gestion des instituteurs prévues à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté du 11 mars 2019 relatif au SAGIPE ;

- Toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles contractuels, en matière de recrutement notamment, sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté du 11 mars 2019 relatif au SAGIPE ;

- Décisions de placement en congé d'office prises sur le fondement de l'article R. 911-36 du code de l'éducation.

### **II. Décisions concernant les autres personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :**

a) Décision d'imputabilité au service d'accidents survenus aux fonctionnaires et aux contractuels visés à l'article 1er du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié

b) Autorisation d'absence pour l'exercice du droit syndical

c) Autorisations d'absence de droit et exceptionnelles sollicitées par les inspecteurs de l'éducation nationale CCPD, les inspecteurs de l'information et de l'orientation, les directeurs de CIO, les directeurs d'EREA, les proviseurs et les proviseurs adjoints de lycée, les principaux et principaux adjoints de collège et les directeurs de SEGPA

d) Autorisation d'absence des chefs d'établissement pour voyages à l'étranger à titre personnel.

### **III. Décisions liées à l'organisation et à la vie scolaire :**

a) Adaptation du calendrier scolaire national pour tenir compte des situations locales

b) Contrats d'objectifs pour les EPLE

c) Contrats de ville

d) Convention liée à la mise en œuvre d'une politique en faveur des territoires ruraux

e) Dérogations pour contraintes spécifiques relatives à la durée de la pause méridienne fixée à l'article D. 422-2-1 du code de l'éducation

f) octroi ou refus de dispenses d'enseignement fixées à l'article D. 112-1-1 du code de l'éducation

g) dérogations pour les candidats, scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> générale, bénéficiant de l'une des modalités spécifiques d'accompagnement pédagogique définies par l'article D. 332-6 du code de l'éducation ou aux élèves en situation de handicap, souhaitant s'inscrire au DNB de la série professionnelle.

### **IV. Affaires financières et sociales :**

Rétribution des maîtres temporaires des classes d'application.

### **V. Décisions concernant l'enseignement privé :**

- Actes de gestion des instituteurs et des professeurs des écoles pour le département d'Eure-et-Loir sous réserve de l'arrêté en vigueur relatif au service académique de l'enseignement privé (SAEP) ;

- Autorisations de faire vaquer les classes

- Aménagements d'horaires pour activités culturelles occasionnelles

- Décision d'imputabilité au service d'accidents survenus aux enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés

- Actes relatifs au contrôle des établissements scolaires privés hors contrat en cours de fonctionnement.

### **ARTICLE 2 :**

La délégation de signature confiée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté à M. Pascal LETARD est conférée à :

- Madame Lise GIRAN, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire.

### **ARTICLE 3 :**

Les documents visés ci-dessus seront signés dans la forme :

Pour le recteur et par délégation,  
Le directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale  
d'Indre-et-Loire

Ou

Pour le recteur et par délégation  
Pour le directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale  
d'Indre-et-Loire  
La secrétaire générale

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté n° 32/2024 en date du 3 juillet 2024 est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 21 août 2025  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé: Jean-Philippe AGRESTI